



LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

**RÈGLEMENT NUMÉRO # 160-43-2026**

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 160-42-2025 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 22I À  
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 23M.**

**EXTRAIT CONFORME** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **10 mars 2026 à 19h30** à la salle des Bâtisseurs du complexe municipal, située au 629, route 289 à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Sont présents à cette séance :

Nicolas Bradette, maire  
Rosaire Morneau, conseiller siège no 1  
Cydia Beaulieu, conseillère siège no. 3  
Rose Dionne, conseillère siège no. 4  
Pascal Bélanger, conseiller siège no. 5  
Johanne Bernier, conseillère siège no. 6

Est absente à cette séance :

Marie-Claude Pelletier, conseillère siège no. 2

Formant quorum sous la présidence de monsieur Nicolas Bradette, maire. Monsieur Robin Laplante, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 160-42-2025, entré en vigueur le 26 mars 2025, est actuellement applicable sur le territoire de la municipalité et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications afin d'agrandir la zone 22I à même la zone 23M;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 6 294 718 et 6 294 717 situés en zone 22I et le lot voisin numéro 4 949 672 situé en zone 23M appartenant au même propriétaire et qu'il est opportun de déplacer ce dernier lot en zone 22I dans une continuité logique de cette zone industrielle;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE BERNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le second projet de règlement portant le numéro 160-43-2026 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :



LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

**ARTICLE 1** Le règlement de zonage numéro 160-42-2025 est modifié de la manière suivante :

- 1 en modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 160-42-2025 de manière à agrandir la zone 22I à même une partie de la zone 23M tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

ADOPTÉ À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2026.

**Original signé**

\_\_\_\_\_  
Nicolas Bradette  
Maire

**Original signé**

\_\_\_\_\_  
Robin Laplante  
Directeur général adjoint

Vraie copie conforme,  
Ce 11<sup>e</sup> jour de mars 2026

**Original signé**

\_\_\_\_\_  
Robin Laplante  
Directeur général adjoint

Avis de motion	2026-040 (séance du 10 février 2026)
Adoption du premier projet de règlement	2026-041 (séance du 10 février 2026)
Avis public pour assemblée publique	Mercredi 11 février 2026
Assemblée publique	Mardi 24 février 2026
Adoption du deuxième projet de règlement	2026-065 Mardi 10 mars 2026
Adoption du règlement	2026-
Entrée en vigueur	2026-

MODIFICATIONS INCLUSES DANS CE DOCUMENT			
Numéro de règlement	Titre du règlement	Date d'entrée en vigueur	Disposition(s)

# ANNEXE 1



CETTE AVIS PUBLIC  
CONCERNE LES  
PROPRIÉTÉS DES ZONES  
21C 221 23M ET 25M

LOT ENCADRÉ EN ROUGE  
(4 949 672) ZONE 23M À  
TRANSFERER EN ZONE 221